



CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE 08 octobre 2016

Cher Membre du Club d'Aviron d'Embrun

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale de notre association se tiendra le samedi 08 octobre 2016 à 17h00 au Foyer du bâtiment Kayak.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Renouvellement du Conseil d'administration (Article 14 des Statuts)
- Modification du règlement intérieur
- Organisation de la randonnée 2017
- Questions diverses

Je vous rappelle que, conformément à l'article 23 des statuts de notre association **un quorum de la moitié des membres du club** doit être atteint pour rendre les délibérations valables.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent.

Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 10 de nos statuts. Ainsi chaque membre peut se prévaloir de deux procurations.

Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration.

Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation et de leur licence fédérale peuvent participer à l'Assemblée Générale, en vertu de l'article 6 des statuts.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher Membre du Club d'Aviron d'Embrun l'expression de ma considération distinguée.

A Embrun, le 27 septembre 2016

Le Président, Jean Pierre Marie Michel